PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO R-2026-013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO R-006-2024 AFIN DE MODIFIER LES DIMENSIONS DES ENSEIGNES SUR POTEAU.

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro R-006-2024 de la municipalité de Saint-Valère a été adopté le 3 juin 2024

ATTENDU QUE le Règlement de zonage régit les normes de constructions, d'usages et leurs implantations;

ATTENDU QUE, dans ce contexte, il y a lieu de modifier le règlement de zonage afin de modifier les dimensions des enseignes sur poteau.

ATTENDU QUE lors de la séance du 2 novembre 2026, un avis de motion a été donné par le conseiller Olivier Jacques

EN CONSÉQUENCE, il est résolu unanimement :

QUE soit adopté le projet du règlement de concordance numéro R-2026-013 et que par ce règlement le conseil ordonne et statue ce qui suit :

PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 12.1.3 ENSEIGNE PAR TYPE D'USAGE

Le tableau 10 : Type d'enseignes permis par groupe d'usages suivant :

Enseigne sur poteau 	3 mètres carrés	2 mètres	1,5 mètre minimal de l'emprise de rue	Commercial Industriel Public et institutionnel Récréatif Agricole

Sera remplacé par ce qui suit :

Enseigne sur poteau 	10 mètres^2	6 mètres	1,5 mètre minimal de l'emprise de rue	Commercial Industriel Public et institutionnel Récréatif Agricole

PROJET

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

_____	Annick Girouard _____
Marcel Normand, maire	Annick Girouard, directrice générale et Greffière-trésorière

Avis de motion	2 novembre 2026
Adoption du projet de règlement	2 novembre 2026
Avis public annonçant une assemblée publique	*15 novembre* 2026
Séance de consultation publique	*7 décembre 2026*
Date d'adoption	7 décembre 2026
Date de publication	
Date d'entrée en vigueur	

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Valère, certifie sous déclaration officielle avoir publié le présent avis public en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 15 novembre 2026.

En foi de quoi, je signe ce certificat ce _____ 2026.

Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

PROJET